



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise de l'administration pénitentiaire en Guadeloupe

Question orale n° 750

Texte de la question

M. Elie Califer appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la crise pénitentiaire majeure que connaît actuellement la Guadeloupe. La situation des établissements pénitentiaires du territoire atteint aujourd'hui un niveau critique, tant pour les personnels que pour les personnes détenues. Au centre pénitentiaire de Baie-Mahault, 781 personnes sont incarcérées pour une capacité théorique de 450 places, soit un taux d'occupation avoisinant 250 %, avec plus de 150 matelas au sol. À la maison d'arrêt de Basse-Terre, pourtant récente, les cellules sont déjà doublées et plus d'une vingtaine de matelas au sol sont recensés. Cette surpopulation carcérale extrême dégrade fortement les conditions de détention et compromet les objectifs de réinsertion. Dans le même temps, les personnels pénitentiaires font face à un épuisement avancé. Le manque de ressources humaines est devenu structurel : au centre pénitentiaire de Baie-Mahault, 16 postes demeurent vacants. Cette situation engendre une surcharge de travail et une multiplication des heures supplémentaires. Les agents témoignent d'une fatigue généralisée et de risques psychosociaux avérés, avec des conséquences concrètes sur leur santé. Certains agents sont victimes de malaises en service et deux ont été directement touchés par des accidents vasculaires cérébraux. Les conditions de sécurité apparaissent également fortement dégradées, avec l'introduction massive d'objets prohibés - stupéfiants, armes, téléphones - et le développement de livraisons par drones, face auxquelles les personnels restent insuffisamment équipés. Par ailleurs, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) subissent de plein fouet cette crise, comme en témoigne l'organisation par les personnels d'une journée « SPIP MORT » le lundi 27 avril 2026. Dans un contexte de surpopulation carcérale, ils sont appelés à absorber une charge croissante, notamment liée au développement des aménagements de peine. Le SPIP de Guadeloupe suivait 2 699 personnes en janvier 2025, contre 2 880 au 1er janvier 2026, illustrant une hausse continue de l'activité, sans moyens proportionnés tant au niveau humain que matériel. Les structures de semi-liberté sont saturées, les places y sont doublées, tandis que le recours à la surveillance électronique est appelé à augmenter, nécessitant un renforcement des effectifs dédiés. Le nombre de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ne correspond pas à l'organigramme de référence, ce qui crée une surcharge de travail pour les agents. Cette crise de l'administration pénitentiaire intervient dans un contexte local marqué par une forte intensité de la violence et de la criminalité, avec notamment 47 homicides et 237 tentatives d'homicides recensés en 2025, ainsi que 286 armes saisies. Dans ces conditions, l'efficacité de la réponse pénale suppose impérativement un système pénitentiaire en capacité d'assurer ses missions fondamentales : exécution des peines, maintien de la sécurité et prévention de la récidive. Face à cette situation particulièrement alarmante, il lui demande quelles mesures d'urgence et de moyen terme le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer significativement les effectifs des établissements pénitentiaires et des SPIP en conformité avec l'organigramme de référence, d'améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires en Guadeloupe, d'adapter les capacités d'accueil pour résorber durablement la surpopulation carcérale, de restaurer la sécurité des établissements, notamment face aux nouvelles menaces telles que les livraisons par drones et, plus largement, de garantir que le système pénitentiaire local soit pleinement en mesure de répondre aux enjeux de lutte contre la criminalité sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Elie Califer](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 750

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)